

Règlement de la Course Caval'Run Couzeixoise

Samedi 10 mai 2025 – Hippodrome de Texonnieras

Article 1 : Organisation

La quatrième édition de la Caval'Run Couzeixoise organisée par le Couzeix Running Club, courses sur routes et chemins, aura lieu le samedi 10 mai 2025. Cette épreuve n'est pas qualificative au Championnat de France mais elle est classante.

Ce règlement s'applique à toutes les courses :

- Course 12 km
- Course 6 km
- Courses jeunes
- Randonnée 10 km

Article 2 : Participation

Courses adultes

→ Les épreuves du 6 et 12 km courses sont ouvertes aux licencié.es et non-licenciées, né.es avant le 10 mai 2009 (catégories : cadet.tes ; junior.es ; espoir.es ; sénior.es ; masters).

Courses enfants distances adaptées selon les règles de la FFA

→ L'épreuve de maximum 5000 m est ouverte aux licencié.es et non-licencié.es, né.es entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2011 (catégories : minimes).

→ L'épreuve de maximum 1500 m de compétition est ouverte aux licencié.es et non-licencié.es, né.es entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2015 (catégories : poussin.es ; benjamin.es).

→ L'épreuve de maximum 700 m de compétition est ouverte aux licencié.es et non-licencié.es, né.es entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2018 (catégorie : éveil athlé).

Randonnée

→ La randonnée de 10 km est ouverte à tous. L'utilisation des bâtons n'est pas interdite.

Article 3 : Inscriptions

- Courses 12 km, 6 km et randonnée 10 km

Les inscriptions des courses se font par internet, avec un questionnaire en ligne disponible sur le site <https://cavalruncouzeixoise.fr/>

Les inscriptions en ligne seront clôturées le vendredi 10 mai 2025 à 00h00.

Les inscriptions sur place le samedi 10 mai 2025 pourront se faire à partir de 14 h jusqu'à 16h45. Le tarif est majoré de 3€ pour les courses et de 2€ pour la randonnée.

• Courses enfants : Les inscriptions se feront sur place de 14h à 15h ou en pré-inscription pour les clubs sur l'adresse mail du CRC : info@couzeix-running-club.fr

• Pour chaque inscription de courses adultes ou enfants les documents suivants vous seront demandés :

- Copie de la licence sportive en cours de validité FFA
- Fédérations affinitaires (FSGT, UFOLEP) avec mention « non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition », « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ».
- Copie d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport ou de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition datant de moins de 1 an le jour de la course.
- Un PPS (Parcours Personnalisé de Santé) proposé par la FFA, de moins de 3 mois le jour de la course. Document disponible à l'adresse : <https://pps.athle.fr/>

Aucune inscription ne sera validée sans la présence d'un de ces documents.

• Pour toutes les courses

Tout engagement est ferme et définitif et ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Pour tous les mineurs non licenciés, une autorisation parentale manuscrite sera exigée.

Article 4 : Frais d'inscription

Course 12 km :	13 €
Course 6 km :	8 €
Randonnée 10 km :	6 €
Courses enfants :	Gratuit

Les inscriptions en ligne se règlent uniquement via un paiement en carte bancaire.

Article 5 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera à l'hippodrome TEXONNIERAS le jour même de la course :

- de 14h à 15h pour les courses jeunes
- de 14h à 16h45 pour les 6 km et 12 km et randonnée ;

Il sera donné sur présentation d'une pièce d'identité originale, de sa photocopie ou de la licence, le cas échéant pour les mineurs non licenciés, d'une autorisation parentale manuscrite.

Il convient à chaque coureur de s'assurer du bon enregistrement de son engagement à l'organisation de la Caval'Run Couzeixoise en consultant la liste des engagés sur le site internet de la course.

Pour participer à la randonnée un bracelet sera remis à chaque randonneur, il est retiré avant le départ au stand des inscriptions à l'hippodrome.

Article 6 : Déroulement des épreuves

• Départs et arrivées des courses

Tous les départs et toutes les arrivées auront lieu à l'hippodrome TEXONNIERAS de Couzeix.

Horaires des départs – À partir de :

- 15h30 : courses jeunes
- 17h30 : 12 km
- 17h45 : randonnée de 10 km
- 18h00 : 6 km

• Équipements

Chaque participant doit se munir d'une fixation du dossard, d'une réserve d'eau, d'un gobelet et d'un téléphone portable.

• Balisage

Il sera effectué à l'aide de rubalises, de barrières et de fléchage. Il est le plus complet et clair possible. Des signaleurs seront également présents selon les besoins définis par l'organisateur. Pour des raisons de sécurité et ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

• Ravitaillements des courses

- Un ravitaillement solide / liquide pendant les courses 6 et 12 km et randonnée
- Un ravitaillement solide / liquide à l'arrivée pour tous les participants

L'utilisation des poubelles du site sera obligatoire pour tous les déchets des participants.

• Chronométrage et classement

Lors de la remise des dossards, une puce sera prêtée aux coureurs pour la durée de la course (sauf pour les courses enfants et la randonnée). Il est impératif de la fixer sur les lacets avec le lien fourni pendant l'épreuve si le coureur veut avoir son temps et être classé.

En aucun cas elle ne doit être dans une poche ou accrochée au sac.

En cas de mauvais positionnement de la puce, aucune réclamation ne sera acceptée. Le coureur n'aura pas son temps de course et ne sera pas classé. Si le coureur ne prend pas le départ ou abandonne, il s'engage à rendre la puce au stand de chronométrage.

Les puces seront reprises aux coureurs lors de leur arrivée par l'organisation, dans le respect des règles sanitaires (désinfection entre chaque coureur).

Un classement individuel sera effectué pour les 6 km et 12 km de compétition.

Pour être classé, le participant doit courir avec le dossard qui lui a été attribué. Le dossard doit être porté, fixé sur la poitrine ou fixé sur une ceinture porte-dossard. Il doit être visible dans son intégralité.

En cas de réclamation, seules les informations remontées au système de chronométrage seront prises en compte. Aucun remboursement ne sera effectué.

- Pratique

Le parking de l'hippodrome est mis à disposition des participants.

En application de l'article 20 du règlement de la C.N.C.H.S., tout accompagnateur (vélos, rollers, etc.) est interdit durant la course sous peine de disqualification.

Article 7 : Récompenses

Les 150 premiers inscrits sur chaque course 6 et 12 km se verront décerner un lot de bienvenue lors du retrait de dossard de sa course. Il n'y aura pas de prime de performance.

La remise des récompenses aura lieu à l'hippodrome Texonnieras de Couzeix le samedi 10 mai à 19h00. Les lots des vainqueurs seront remis individuellement avec un podium.

Des médailles et surprises seront données aux enfants participants aux courses jeunes.

Pour chaque course, les 3 premiers (hommes et femmes) seront récompensés, ainsi que les premiers (hommes et femmes) des cadets, juniors et seniors ainsi que les catégories regroupant les M0 et M1, M2 et M3, M4 et M5, et M6 et plus.

La randonnée de 10 km ne donnera lieu à aucun classement ni aucune récompense.

Les classements seront publiés sur le site de la course.

Article 8 : Sanctions, pénalités et disqualification

Tout engagé ayant coupé le circuit recevra une pénalité de 1h. En cas de récidive, il sera disqualifié automatiquement.

Tout engagé ne respectant pas les bénévoles, les autres participants et autres membres de l'organisation sera disqualifié sur simple décision de la direction de course.

Article 9 : Annulation

En cas d'annulation de la course, il n'est prévu aucun remboursement.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

En cas d'impossibilité pour un ou une engagé (e) de participer, les droits d'inscriptions restent acquis à l'organisateur et ce quel qu'en soit le motif.

Article 10 : Responsabilité

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile souscrite auprès d'Alliance Internationale d'Assurances et de Commerce. Les licenciés bénéficient de l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol avant, pendant et après la course ainsi qu'envers les accompagnateurs, ceux-ci étant entièrement responsables des accidents qu'ils pourraient provoquer ou dont ils seraient les victimes.

Article 11 : Droit à l'image

Tout participant autorise expressément les organisateurs de la Caval'Run Couzeixoise, ainsi que leurs ayants-droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à une des courses, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée, conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978.

Article 12 : Acceptation

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.

Couzeix, le 10 mars 2025, La direction de course.